

Lorsque le premier ministre Chrétien et le président Bush se sont rencontrés, le 9 septembre 2002, ils ont demandé au vice-premier ministre Manley et au secrétaire Ridge de continuer à surveiller la mise en oeuvre du Plan d'action sur la frontière intelligente et à leur remettre des rapports d'étape périodiques. Le premier rapport faisant le point après la rencontre de septembre, a été rendu public le 6 décembre 2002.

Les ministères qui participent au processus de la frontière intelligente continuent à rapporter publiquement l'état d'avancement de nombreux éléments du Plan d'action. Ainsi, les services canadiens et américains des douanes, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et l'Immigration and Naturalization Service des États-Unis ont des sites Web et publient des communiqués sur le programme des Expéditions rapides et sécuritaires (Expres) et NEXUS. Les sites Web du MAECI et de la Maison-Blanche rendent compte de façon complète et ponctuelle du processus de la frontière intelligente. Les organismes canadiens et américains chargés des transports et de l'application de la loi rendent également compte de leurs progrès dans la réalisation des initiatives de la frontière intelligente sur leurs sites Web et par des communiqués.

Le Parlement du Canada peut consulter non seulement toute la documentation énumérée à l'instant, mais aussi interroger les hauts représentants du gouvernement qui comparaissent régulièrement devant les comités parlementaires chargés de ces questions, et se prévaloir des nombreuses séances d'information officieuses proposées aux parlementaires. Le gouvernement continuera de tenir le Parlement au courant des progrès et des difficultés observées dans le processus de la frontière intelligente au moyen des nombreux mécanismes existants. Il importe de signaler que les provinces et les territoires, ainsi que les parties intéressées dans l'industrie, sont également informés régulièrement du dossier de la frontière et des questions connexes.

Les ministres qui s'occupent du processus de la frontière intelligente sont les ministres de ADRC, de CIC, de Transports Canada, de la Défense nationale, du MAECI, de l'Agriculture et Agroalimentaire, ainsi que le solliciteur général et le vice-premier ministre. Comme toujours, les ministres sont disposés à comparaître devant les comités compétents des deux chambres du Parlement si on les y invite.

Recommandation 10

Tout en étant conscient d'éventuelles contraintes sur le plan juridique, le Comité croit que la Chambre des communes devrait constituer un comité permanent de la sécurité et du renseignement, le dotant d'installations sûres et adéquates, de personnel professionnel et habilité sur le plan de la sécurité et d'autres moyens nécessaires. De plus, le Comité spécial du Cabinet sur la sécurité publique et l'antiterrorisme devrait être remplacé par un comité permanent du Cabinet sur la sécurité nationale. En outre, le gouvernement devrait effectuer un examen des services canadiens du renseignement et transmettre ses conclusions au Parlement. Enfin, il devrait également favoriser, à cet égard, une surveillance parlementaire accrue de la part du nouveau comité permanent de la sécurité et du renseignement précité.